

Procès-Verbal

Séance du 17 Février 2026

L'an 2026 et le 17 Février à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Germain-des-Bois, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de DURAND Etienne, Maire.

Présents : M. DURAND Etienne, Maire, Mmes : BRANSARD Marie-Claire, DENIS Christelle, GALLIENNE Josette, GALLIOT Marie-Ange, MOREIRA Nathalie, MM : CHAMBRIN Hugues, LEMAIN Bastien, SAJOT Benoît

Excusés avant donné procuration : MM : GUILLEMEAU Aurélien à M. SAJOT Benoît, MARIE Philippe à M. LEMAIN Bastien

Excusé : M. TRAMUNT Yannick

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 9

Date de la convocation : 11/02/2026

Date d'affichage : 11/02/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond

le : 18/02/2026

et publication ou notification

du : 18/02/2026

A été nommée secrétaire : Mme GALLIENNE Josette

SOMMAIRE

- Budget principal - Engagement et paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 - 2026_004
- Travaux vestiaires - 2026_005

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2026

Chaque membre du conseil municipal a reçu par message électronique, le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2026.

Monsieur le Maire demande si des observations ou rectifications sont à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Suite à un problème national du logiciel des Finances Publiques HELIOS, le CFU n'a pu être validé par le comptable public. En conséquence, la délibération est reportée à un conseil municipal ultérieur.

Affectation du résultat

Comme pour le CFU, cette délibération est reportée à un Conseil Municipal ultérieur.

Budget principal - Engagement et paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

réf : 2026_004

Les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permettent aux collectivités locales de fonctionner en l'absence d'adoption de leur budget et cela jusqu'à la date limite fixée par l'article L1612-2 du CGCT. Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2026.

Cette délibération remplace la délibération du 12 janvier 2026.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	BP 2025* (montants votés sans les RAR)	DM* 1 du 10/06/25	TOTAL	Montants autorisés avant le vote du BP 2026
21 : immobilisations corporelles (travaux, matériel voirie)	22 792.88 €		22 792.88	5 698.22 €
20 : immobilisations incorporelles	5 000 €		5 000 €	1 250 €
204 : éclairage public	34 786.45 €	5 000.00 €	39 786.45 €	9 946.61 €
23 : travaux rénovation bâtiments	59 375.95 €		59 375.95 €	14 843.99 €
TOTAL	121 955.28 €		126 955.28 €	31 738.82 €

*BP : Budget Principal

* DM : Décision budgétaire Modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal dans la limite indiquée.

Travaux vestiaires

réf : 2026_005

M. le Maire propose au Conseil municipal de faire des travaux sur le bâtiment des vestiaires de foot. L'état de la structure bois de la façade sud est dégradé et ne présente plus toute la sécurité requise.

M. le Maire présente deux devis émanant de deux entreprises :

. La SARL PLEUCHOT BATIMENT pour un montant de 8 400.00 € HT soit 10 080.00 € TTC,

. L'EURL BRUGIAL FRANCK pour un montant de 6 739.00 € HT soit 8 086.80 € TTC. Ce devis intègre le changement de la ferme sud et de 8 autres poteaux ceinturant les vestiaires par des poteaux neufs en chêne.

Après avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'EURL BRUGIAL FRANCK pour un montant de 8 086.80 € TTC.

Informations diverses

- ❖ Suite à la déclaration d'un administré, une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse a été déposée.
- ❖ Après validation par le Conseil d'école du 9 février, la dérogation pour le renouvellement de la demande d'aménagement du temps scolaire sur 4 jours a été signée par le Maire.
- ❖ Une animation de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets a été réalisée auprès des trois classes de l'école par l'ambassadrice de tri de la CDC du Dunois.
- ❖ Une remorque pour le tracteur-tondeuse sera achetée suite à la réception de deux devis.
- ❖ Les travaux de remise aux normes et d'entretien pour l'électricité de l'église ont été effectués en janvier.

Ce conseil municipal étant le dernier du mandat, Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux agents et aux conseillers municipaux pour leur travail et leur implication pour la commune.

Séance levée à : 20:45

En mairie, le 18/02/2026
Le Maire
Etienne DURAND

La secrétaire de séance
Mme GALLIENNE Josette